



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC BEAUCE-CENTRE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 8 décembre 2025*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 8 décembre 2025 à 19h30.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau  
Cynthia Bolduc  
Jessica Grenon  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Sylvain Carbonneau  
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

**Est aussi présente :**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption prévisions budgétaires 2026**
- 4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**
- 5. Certificat de disponibilité des crédits**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 287-12-2025**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jessica Grenon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### 3. Adoption prévisions budgétaires 2026

#### Résolution 288-12-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont déjà pris connaissance de ces prévisions budgétaires avant leur présentation officielle;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 25 novembre 2025, soit plus de 8 jours avant l'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été préparé par le comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ces prévisions budgétaires soient adoptées telles que présentées, soit;

	2026
<b>REVENU DE FONCTIONNEMENT</b>	
Taxes	2 446 672
Paiements tenant lieu de taxes	21 787
Services rendus	137 890
Impositions de droits	42 500
Amendes et pénalités	2 500
Intérêts	17 500
Autres revenus	110 000
Transfert	464 056
<b>Total revenu</b>	<b>3 242 905</b>
<b>DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration générale	494 417
Sécurité publique	296 567
Transport routier	873 818
Hygiène du milieu	452 848
Santé et bien-être	42 590
Aménagement, urbanisme et développement	206 915
Loisirs et culture	347 383
Frais de financement	156 627
<b>Total dépense</b>	<b>2 871 165</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	
Remboursement de la dette à long terme	364 848
Surplus accumulé affecté	
Transfert activités immobilisation	2 892
Réserve financière et fonds réservé	4 000
Produit de cession	
<b>Total autres activités financières</b>	<b>371 740</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0</b>

QUE ces prévisions budgétaires seront publiées dans l'Échodilon édition de décembre 2025

Adoptée

#### 4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

##### Résolution 289-12-2025

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 préparé par le comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 soit adopté tel que présenté, soit:

	2026	2027	2028
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Aménagement Hôtel-de-Ville		60 000	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>			
PAVL - 8 <sup>e</sup> rang Ouest	746 199		
PAVL- Ponceaux route Langevin, 3 <sup>e</sup> rang, Wickens		205 900	
PAVL - Ponceaux route Langevin, 1 <sup>er</sup> rang Est, 1 <sup>er</sup> rang Ouest, 4 <sup>e</sup> rang, 8 <sup>e</sup> rang Est		789 200	
8 <sup>e</sup> rang Est		2 594 740	
Rue des Buissons		100 000	
Prise génératrice		10 000	
<b>TOTAL</b>	<b>746 199</b>	<b>3 699 840</b>	<b>0</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Tour d'eau			44 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 000</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</b>			
Trottoirs rue Langevin - phase 2	318 197		
Pancarte électronique		60 000	
Pancartes			10 000
<b>TOTAL</b>	<b>318 197</b>	<b>60 000</b>	<b>10 000</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Aménagement - mobilier entrainement	25 000		
Aménagement extérieur site loisirs (lumières, sentiers, mur, pickelball...)		250 000	
Gazébo et terrasse extérieur			250 000
Mobilier salle OTJ + salle communautaire		25 000	
Chaises salle communautaire balance			25 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>275 000</b>	<b>275 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 089 396</b>	<b>4 094 840</b>	<b>329 000</b>
<b>MODE DE FINANCEMENT</b>			
<b>Subvention</b>			
PRACIM		36 000	
Horizon des aînés	25 000	25 000	25 000
TECQ		100 000	

Fond de la sécurité routière	254 557		10 000
PAVL	596 959	796 080	
FRR		60 000	10 000
Fond politique familiale			
Autres		2 275 792	200 000
<b>Emprunt</b>		717 968	
<b>Affectation fonds réservés / surplus</b>	209 988		50 000
<b>Budget</b>	2 892	84 000	34 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 089 396</b>	<b>4 094 840</b>	<b>329 000</b>

Adoptée

##### **5. Certificat de disponibilité des crédits**

Conformément à l'article 3 du Règlement 404-2022 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2026.

##### **6. Période de questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

##### **7. Levée de l'assemblée**

###### **Résolution 290-12-2025**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 19h50, mettant ainsi fin à la session extraordinaire du 8 décembre 2025.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Patrice Mathieu,**  
**Maire.**

\_\_\_\_\_  
**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière.**